

Communiqué de presse
Plateforme nationale de la société civile de suivi du PAN

Un féminicide tous les quinze jours : les autorités belges se donnent-elles les moyens d'agir pour endiguer les violences de genre ?

En ce jour du 45^e anniversaire de la Convention internationale pour l'Élimination de la Discrimination à l'égard des Femmes (CEDAW) ainsi qu'en cette journée internationale des migrant·e·s, la Plateforme nationale représentative de la société civile belge publie une série de recommandations au sujet de la mise en œuvre du PAN¹ 2021-2025. L'occasion d'exprimer sa vive inquiétude concernant le manque de moyens alloués au secteur associatif, inquiétude déjà partagée par le GREVIO² dans son rapport d'évaluation³ de 2020. Alors que les négociations pour former le futur gouvernement fédéral sont en cours, la Plateforme invite les autorités à faire de cet enjeu de société majeur une priorité à tous les niveaux de pouvoir.

En Belgique, 22 féminicides ont été dénombrés depuis le 1^{er} janvier 2024⁴, Diana étant la dernière, le 3 décembre, à avoir succombé aux coups de son (ex-) partenaire. Elle avait 36 ans. Les données manquent pour estimer l'ampleur des préjudices causés aux personnes sur base de leur genre. Mais un sondage mené en 2019 par Amnesty et SOS Viol a permis d'estimer qu'en Belgique, une femme sur cinq a subi une agression sexuelle⁵.

Si les violences, qu'elles soient sexuelles, physiques, psychologiques, économiques ou sociales surviennent majoritairement dans la sphère privée, elles sont un véritable fléau qui nous concerne toutes et tous. Dans ce contexte, les reculs actuels sur les droits sociaux et les incompréhensions des enjeux de genre dans les politiques publiques constituent une menace majeure, en termes de santé publique et d'égalité.

Bien que la Plateforme nationale représentative de la société civile belge salue l'ambition du dernier PAN⁶ ainsi que l'adoption d'une Loi sur la prévention et la lutte contre les féminicides le 29 juin 2023, les mesures concrètes restent cependant insuffisamment financées. Que ce soit pour prendre en charge et accompagner les victimes, prévenir les violences, sensibiliser et (in)former les professionnel·le·s ou responsabiliser et agir auprès des auteurs, de nombreux efforts restent à fournir pour répondre à nos engagements internationaux⁷.

Les divers niveaux de pouvoir doivent donc poursuivre leurs efforts en continuant à mener une action concertée et coordonnée.

1 Plan d'action national visant à lutter contre les discriminations et les violences à l'encontre des femmes et minorités de genre

2 Le Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) est un organe indépendant de suivi dans le domaine des droits humains, chargé d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul.

3 Lien vers ledit rapport : <https://bdf.belgium.be/resource/static/files/international-conventions/Istanbul/2020-06-26-rapport-final-du-grevio-sur-la-belgique-convention-d-istanbul.pdf>

4 Stop féminicide, <https://stopfeminicide.blogspot.com/p/violences-machistes.html>, consulté le 9/12/24. <https://unric.org/fr/belgique-lutte-contre-les-feminicides-et-la-violence-a-legard-des-femmes/#:~:text=En%20Belgique%2C%20il%20n'existe,jusqu'à%20présent%20en%202024>

5 Étude des opinions et des comportements de la population belge en matière de violences sexuelles, octobre 2019

<https://www.amnesty.be/IMG/pdf/2020-resultats-sondage-dedicated-violences-sexuelles-bd.pdf> consulté le 10/12

6 Ce plan s'appuie sur la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dite Convention d'Istanbul et sur les recommandations adressées à la Belgique concernant la mise en œuvre de cette Convention. Il comprend 201 mesures relevant de l'État fédéral, des Communautés et des Régions.

7 A ce titre, rappelons que la Belgique a ratifié la Convention d'Istanbul en 2016. La Convention d'Istanbul est le premier instrument international juridiquement contraignant visant à prévenir et à combattre la violence à l'égard des femmes et des filles.

Évaluer les progrès et ajuster les stratégies grâce au dialogue entre société civile et autorités publiques

La Plateforme nationale représentative de la société civile belge est une instance fédérale chargée de suivre et d'évaluer le dernier PAN mis en place. Ses avis s'appuient sur l'expertise de quinze associations flamandes, francophones et germanophones actives sur le terrain.

En prévision de son rapport final qui dressera des constats et recommandations concernant la mise en œuvre du PAN 2021-2025 et présentera des suggestions pour l'élaboration du nouveau Plan d'action national (PAN 2026-2030), la Plateforme nationale partage aujourd'hui ses premières recommandations.

Tout comme le GREVIO, elle rappelle la nécessité d'intégrer une perspective de genre coordonnée dans l'ensemble des politiques publiques tout comme le fait de consolider les dispositifs de prévention et de prise en charge des victimes.

Les recommandations de la Plateforme nationale représentative de la société civile belge nationale sont disponibles [ici](#)

CONTACTS

- > **Germanophone : Nicole Baltus** : n.baltus@frauenliga.be
- > **Néerlandophone : Jente Konings** : jente@gams.be
- > **Francophone : Laura Vauquois** : lvgarance@gmail.com